



Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la
Stabilisation en République démocratique du Congo

United Nations Organization Stabilization Mission
in the Democratic Republic of the Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

**BUREAU CONJOINT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME
HCDH-MONUSCO**

**Note analytique sur la situation des droits de l'homme dans les hauts plateaux des
territoires de Mwenga, Fizi et Uvira, province du Sud-Kivu, entre février 2019 et
juin 2020**

Août 2020

Introduction

1. Les hauts plateaux couvrent une partie des territoires de Fizi, de Mwenga et d'Uvira dans la province du Sud-Kivu. La région souffre d'un conflit intercommunautaire persistant ayant ses racines dans des disputes relatives à la gestion de la transhumance et au foncier, opposant la communauté Banyamulenge aux communautés Bafuliiru, Banyindu et Babembe habitant les hauts plateaux. Des questions liées aux origines de la communauté Banyamulenge sont souvent utilisées pour attiser la haine et la violence. Les Banyamulenge, qui sont d'ethnie Tutsi, sont parfois considérés comme des « étrangers » par les autres communautés.
2. Des tensions de plus en plus vives depuis janvier 2019 ont finalement mené à une série d'incidents violents, les 27 et 28 février 2019, déclenchant un nouveau cycle de conflit armé plus persistant et violent. Le 27 février 2019, un homme âgé de 28 ans appartenant au groupe armé Twigwaneho¹ aurait été tué dans une embuscade attribuée à des Mai-Mai ou au groupe d'auto-défense Biloze Bishambuke². L'attaque aurait eu lieu dans le village de M'Onda. En représailles, les Twigwaneho présents dans le village Babengwa auraient incendié des maisons et des biens appartenant aux Bafuliiru. D'autres attaques ciblées de la part de membres des différentes communautés s'en sont suivies. Des attaques contre les positions des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont aussi été enregistrées. Cette violence a considérablement ébranlé la situation sécuritaire déjà fragile, posé des défis considérables pour la protection des civils dans les hauts plateaux et provoqué le déplacement massif de la population. Les communautés affectées ont été contraintes de se déplacer vers des zones plus sécurisées selon leur appartenance communautaire.
3. Alors que ce conflit, dans ses origines et ses manifestations, résulte de multiples facteurs sur le plan national et sous-régional, la présente note se limite à l'aspect intercommunautaire et les violences armées qui affectent les populations civiles habitant dans la zone. Caractérisé par un niveau élevé de destruction d'habitations et d'infrastructures avec l'implication de multiples groupes armés organisés en alliances sur base communautaire ou d'intérêts opportunistes, ce cycle de violences intercommunautaires a connu plusieurs pics d'intensité. L'implication de la diaspora congolaise et le recours aux discours de haine par des leaders communautaires et des hommes politiques ont contribué à attiser le conflit. Il y a de graves préoccupations relatives à la poursuite et l'aggravation de la violence et son extension à de nouvelles zones géographiques.
4. Suite à l'exacerbation des violences en février 2019, les FARDC du secteur opérationnel Sukola II du Sud-Kivu ont déployé des troupes additionnelles pour renforcer leurs positions et augmenter leur capacité à protéger les civils. Un processus de dialogue intercommunautaire a aussi été initié par le gouvernement provincial et les FARDC avec le soutien de la MONUSCO, de certaines ONG nationales et internationales et du mécanisme national de suivi de l'Accord cadre d'Addis Abeba. Les combattants des groupes armés de toutes les communautés ont été encouragés à déposer les armes et à participer à un programme de désarmement et de réintégration communautaire. Malgré ces efforts les affrontements armés n'ont pas pris fin. Actuellement, des opérations des militaires sont en cours dans la région et des affrontements entre les groupes armés ainsi qu'avec les FARDC se sont intensifiés.

¹ Groupe armé lié à la communauté Banyamulenge. Orthographe alternative : Twirwaneho

² Liée à la communauté Bafuliiru.

I. Atteintes et violations des droits de l'homme et violations du droit international humanitaire

5. Entre février 2019 et juin 2020, le BCNUDH a documenté 171 violations et atteintes des droits de l'homme et violations du droit international humanitaire commises dans le contexte du conflit dans les zones de Mikenge, Minembwe et Itombwe par des groupes armés et les forces de défense et de sécurité (en particulier des militaires des FARDC). De ces violations et atteintes, 85% sont imputables aux groupes armés et près de 15% aux FARDC. Selon les informations collectées et analysées par le BCNUDH, 38% des victimes sont de la communauté Banyamulenge, 25% Bafuliiru, 13% Banyindu, 12% Bashi et 9% Bembe³.
6. Les violations et atteintes documentées incluent 76 violations du droit à la vie (128 victimes d'exécutions sommaires, dont 21 femmes et sept enfants, et 19 personnes ayant reçu des menaces de mort), 39 violations du droit à l'intégrité physique avec 47 victimes de violences sexuelles liées au conflit (42 femmes et cinq enfants) et 39 victimes d'autres violations du droit à l'intégrité physique (dont six femmes et 10 enfants), 10 violations du droit à la liberté et la sécurité de la personne (34 victimes dont huit femmes) et 46 violations du droit à la propriété (pillage et incendies des maisons). En plus il a été rapporté que des milliers de têtes de bétail appartenant à la communauté Banyamulenge ont été tuées, mutilées ou volées pendant cette période.
7. Le BCNUDH a aussi documenté la destruction d'au moins 95 villages, qui ont été incendiés par des combattants de différents groupes armés impliqués dans un contexte de représailles et contre-représailles sur les membres des communautés impliquées. Trente-deux de ces villages étaient habités par des Banyamulenge, 37 par les autres communautés (Babembe, Bafuliiru Bavira, Banyindu) et 26 villages avaient des populations mixtes. La destruction de ces villages a causé le déplacement massif de la population civile et la perte des moyens de subsistance de familles entières.

i. Atteintes aux droits de l'homme attribuables aux groupes armés Ngumino et Twigwaneho

8. Au cours de la période sous examen, le BCNUDH a documenté 54 atteintes aux droits de l'homme perpétrées par des combattants des groupes armés Ngumino et Twigwaneho, liés à la communauté Banyamulenge. Il s'agit de 34 atteintes au droit à la vie dont l'exécution sommaire de 69 personnes, dont 51 hommes, 14 femmes et quatre enfants. Au moins 28 victimes d'exécution sommaire étaient de la communauté Bafuliiru, 22 Banyindu, 13 Bembe et six Bashi. Dix-huit personnes (14 hommes et quatre femmes, dont 16 Bashi, une Bafuliiru et une Banyamulenge) ont reçu des menaces de mort. Par exemple, le 4 mai 2019 à Mikalati, un chef de village de 50 ans a été battu à mort par des combattants Ngumino, et le 15 septembre 2019 à Rubunda, un chef de village Bafuliiru a été tué par décapitation par des combattants Ngumino.
9. Le BCNUDH a aussi documenté 13 cas d'atteintes au droit à l'intégrité physique avec 36 victimes dont 16 victimes de violences sexuelles (15 femmes et un enfant, dont six étaient Bafuliiru, cinq Banyindu, trois Bashi et deux Banyamulenge), ainsi que trois cas d'enlèvement (neuf victimes, dont huit hommes et une femme ; six Bashi, deux Bafuliiru et une Banyindu). Par exemple, le 22 avril 2020, cinq hommes ont été tués et 10 femmes violées par des combattants Ngumino à Musika, territoire de Fizi. Toutes les victimes étaient des personnes

³ La communauté d'origine de 1% des victimes n'a pu être confirmée à la rédaction de la présente note.

déplacées internes des communautés Banyindu, Bembe et Bafuliiru. Quatre cas de pillage par ces groupes armés ont aussi été documentés.

ii. Atteintes aux droits de l'homme attribuables aux coalitions de groupes armés Mai-Mai⁴, Biloze Bishambuke et RED-Tabara/FNL-Nzabampema

10. Le BCNUDH a documenté 92 atteintes aux droits de l'homme par des combattants Mai-Mai, Biloze Bishambuke et Red-Tabara/FNL au cours de la période couverte par ce rapport. Il s'agit de 32 atteintes au droit à la vie, avec au moins 44 victimes d'exécutions sommaires (37 hommes et sept femmes, dont 41 Banyamulenge, une Bafuliiru et une Bembe⁵) et un cas de menaces de mort (un homme de la communauté Bafuliiru). Le 12 mai 2019, quatre hommes âgés de plus de 80 ans ont été tués à Rusankuku, territoire de Fizi par des combattants Mai-Mai suspectés d'être en coalition avec les combattants burundais de RED-Tabara. Le 1^{er} novembre 2019, une femme Banyamulenge de 75 ans a été violée puis tuée par des combattants Mai-Mai à Rugezi, territoire d'Uvira.
11. Les autres atteintes aux droits de l'homme documentées incluent 18 cas d'atteintes au droit à l'intégrité physique avec 37 victimes, dont 26 victimes de violences sexuelles (22 femmes et quatre enfants, dont 18 Banyamulenge, cinq Bembe et une Bafuliiru⁶). Le BCNUDH a aussi documenté cinq cas d'enlèvement avec 14 victimes (sept femmes et sept hommes, dont 13 étaient Banyamulenge et une Bafuliiru). Le 4 mars 2020, cinq femmes de la communauté Babembe ont été violées par des combattants Mai-Mai et Biloze Bishambuke à Bahenga. Enfin, 37 cas de pillages ont été documentés.

iii. Violations des droits de l'homme attribuables aux forces de défense et de sécurité congolaises

12. Le BCNUDH a documenté 25 violations des droits de l'homme attribuables aux FARDC dans le cadre de la réponse aux conflits intercommunautaires. Il s'agit de 10 violations du droit à la vie, avec 15 victimes d'exécutions extrajudiciaires (12 hommes et trois enfants), dont sept étaient Bafuliiru, sept Banyamulenge et une Bashi.
13. Les autres violations des droits de l'homme documentées incluent huit cas de violations du droit à l'intégrité physique avec 13 victimes, dont cinq (toutes des femmes adultes) victimes de violences sexuelles (trois Banyamulenge, une Bafuliiru et une Bembe). Cinq violations du droit à la propriété (pillage) et deux violations du droit à la liberté et la sécurité de la personne (11 victimes tous des hommes, dont cinq Bafuliiru, cinq Banyamulenge et un membre de la communauté Bembe, arrêtées arbitrairement) ont aussi été documentées.

II. Situation humanitaire et protection des civils

14. La situation humanitaire est aussi préoccupante. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), plus de 110.000 personnes, principalement des femmes et enfants, ont été déplacées dans les zones d'Itombwe, Mikenge et Minembwe à cause de l'insécurité depuis février 2019. Actuellement, 1.350 familles déplacées sont dans la commune de Minembwe et ses environs, avec un total de 8.300 personnes dans le besoin d'une aide humanitaire d'urgence dans des sites de déplacés et des familles d'accueil. De plus, approximativement 12.000

⁴ Dont Ebuela Kibukila, Mupekenya Lwesula et Yakutumba

⁵ Une victime, dépendante d'un militaire des FARDC, est non originaire de la zone.

⁶ La communauté d'une femme et sa fille mineure toute deux victimes de violences sexuelles n'a pas pu être déterminée.

personnes déplacées ont été identifiées par les acteurs humanitaires sur la route Fizi-Lulimba. Les déplacés à Mikenge n'ont pas encore été identifiés et enregistrés. L'assistance humanitaire a été limitée en raison du mauvais état des routes et de l'insécurité. Depuis le début de l'année 2020, huit attaques sur des acteurs humanitaires ont été documentées dans la zone, dont trois en mars et avril et deux en mai. Les récentes restrictions de liberté de circulation mises en place dans le cadre des mesures de prévention de la propagation du COVID-19 ont eu pour effet de restreindre davantage l'accès humanitaire, une autorisation spéciale de voyage étant désormais requise.

15. La destruction des habitations et moyens de subsistance, combinée au déplacement forcé, ont empêché les populations déplacées de cultiver leurs champs, augmentant les risques de famine dans les hauts plateaux.

III. Principaux vecteurs de conflit

i. Influence des groupes armés dans la zone

16. Les attaques contre les civils ont été menées par des groupes armés alliés aux communautés opposées, en guise de représailles et de règlement de comptes. Ces groupes armés ont souvent noué des alliances sur la base de l'appartenance communautaire ou en fonction d'intérêts opportunistes.
17. Du côté des groupes dont les membres sont Banyamulenge, initialement les acteurs principaux étaient le groupe armé Ngumino et le groupe d'autodéfense dénommé Twigwaneho. Peu à peu les Ngumino ont perdu en capacité, notamment à la suite des opérations menées par les FARDC. En janvier 2020, le Colonel des FARDC, Makanika, a fait défection et a pris le contrôle de la coalition Ngumino-Twigwaneho. Ces acteurs armés, auxquels s'est ajouté un autre groupe dénommé Android, s'opposent à des groupes armés Bafuliiru, Babembe et Banyindu, agissant seuls ou en coalition. D'autres communautés vivant dans les hauts plateaux, dont les Bashi, Batwa et Bavira, ont été parfois impliquées dans ces conflits.
18. Les principales factions Maï-Maï sont les Maï-Maï Ebuela (aka Kibukila) et Biloze Bishambuke. D'autres factions Maï-Maï, y compris les Maï-Maï Yakutumba, sont aussi impliquées, mais à un degré moindre. La mort de plusieurs leaders de ces groupes n'a pour l'instant pas réduit l'intensité du conflit.
19. Des groupes armés étrangers participent activement aux hostilités, y compris les groupes armés burundais RED-Tabara et FNL-Nzabampema. Leur participation, bien que limitée, confirme la présence active de groupes armés étrangers dans le Sud-Kivu. Ces groupes ont des liens avec les Ngumino et alliés ou les groupes Maï-Maï, même si les groupes burundais sont normalement localisés plus au Nord, dans la plaine de la Ruzizi. Le risque d'accroissement de leur implication en cas d'extension de la zone de conflit est grand.
20. Le BCNUDH a pu confirmer les informations reçues de plusieurs sources relatives aux opérations de l'armée burundaise dans la plaine de Ruzizi contre le groupe RED-Tabara. Cependant, l'implication de l'armée burundaise dans les attaques contre les Ngumino ou les Banyamulenge n'a pas pu être confirmée. Plusieurs sources crédibles ont également fait état de la présence de militaires rwandais, intégrés ou actifs aux côtés des RED-Tabara, ce que les enquêtes effectuées n'ont pas pu permettre de confirmer pour l'instant.

ii. Discours de haine

21. Des messages incitant à la haine, émis à travers des discours publics et des médias sociaux, ont contribué à attiser les tensions et les violences intercommunautaires. C'est le cas par exemple d'une déclaration faite le 31 octobre 2019, par l'association des Babembe résidant à Kinshasa, qui appelait à la guerre, le déplacement et la persécution des Banyamulenge des hauts plateaux de Fizi et Itombwe qui sont taxés d'immigrants « tutsis du Rwanda ». Un communiqué de presse émis par des membres de la communauté Babembe au cours d'un forum intercommunautaire tenu à Uvira du 2 au 4 mars 2020 s'est référé aux Banyamulenge comme étant des « *Banyarwanda soi-disant Banyamulenge* ». Ce communiqué de presse, adressé aux autorités régionales, nationales et provinciales, exigeait que les « *Banyarwanda* » soient déchus de leur nationalité congolaise et qu'ils soient considérés comme des réfugiés rwandais. Au cours du mois de mars 2020, le BCNUDH a également documenté la diffusion à travers les réseaux sociaux et en particulier l'application de messagerie WhatsApp d'une chanson par un commandant Maï-Maï et chanteur Bafuliiru appelant les communautés Bafuliriu, Babembe et Banyindu à persécuter les Banyamulenge en les chassant de leurs terres et à les exterminer.
22. D'autre part, des membres de la communauté Banyamulenge ont plusieurs fois accusé les communautés Bembe et Bafuliiru de vouloir les déplacer de la terre de leurs ancêtres et de les exterminer. Des Banyamulenge ont aussi accusé des politiciens de manipuler l'opinion nationale afin de leur denier leur nationalité congolaise. A travers des sites web dédiés aux Banyamulenge et des médias sociaux tels que Twitter, Facebook et Instagram, des membres de la diaspora Banyamulenge ont régulièrement accusé les FARDC et la Police nationale congolaise (PNC) de soutenir leur extermination en fournissant une aide aux Maï-Maï et à certains groupes d'autodéfense. Ainsi, le 27 mai 2020, un membre de la diaspora Banyamulenge a diffusé un message dans lequel les FARDC sont accusés de travailler de concert avec les Maï-Maï pour perpétrer des violations contre la population de Minembwe et même pour exterminer les Banyamulenge. L'enregistrement audio a été partagé sur WhatsApp et a été suivi par au moins un autre message d'un membre influent de la communauté reprenant les mêmes accusations. Ils ont aussi accusé les Bafuliiru, Bembe et leurs alliés d'être impliqués dans ce qu'ils considèrent comme des tentatives de nettoyage ethnique contre la communauté Banyamulenge. Certains membres de la diaspora Banyamulenge résidant en Belgique, aux Etats-Unis et à Kinshasa ont, dans une lettre⁷ du 22 avril 2020 adressée à la Représentante spéciale du secrétaire général des Nations Unies et Cheffe de la MONUSCO ainsi qu'au Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Adama Dieng, alerté sur le « crime de génocide » en cours contre les Banyamulenge dans l'est de la RDC.
23. Aucune action significative par les autorités provinciales ou nationales pour condamner ou autrement répondre aux différents discours de haine ou d'incitation à la violence n'a été documentée. Tout appel à la haine tribale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence constitue une violation flagrante du droit national et international.

IV. Présence et réponse de l'Etat

24. Sur le plan sécuritaire, la 12^{ème} Brigade de Réaction Rapide (RR) des FARDC et des unités de la PNC ont été déployées sur les hauts plateaux en septembre 2019. Ces unités ont été accusées de nombreuses reprises de partialité par les communautés, principalement Banyamulenge.

⁷ Lettre envoyée le 22 avril 2020 à la RSSG et Cheffe de la MONUSCO et au Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide.

En novembre 2019, deux officiers supérieurs des FARDC ont fait défection pour rejoindre les groupes armés, minant ainsi la confiance à la neutralité des FARDC⁸. En avril 2020, les FARDC ont déployé des troupes additionnelles venant de différentes régions de la RDC afin de renforcer leur capacité à combattre les groupes armés et protéger les civils. Ce nouveau déploiement a plus de chance d'être perçu comme étant neutre car les soldats auraient moins de liens ethniques et économiques⁹ directs avec les parties aux conflits¹⁰. Ceci peut réduire le risque de défections futures et les alliances supposées entre les forces de sécurité et de défense avec les groupes armés engagés dans le conflit. Néanmoins, même avec une augmentation du nombre de troupes, en raison de la vaste étendue géographique des hauts plateaux, les FARDC n'ont pas la capacité de couvrir toutes les zones affectées par le conflit. Aussi, la militarisation des hauts plateaux et la prolifération des armes sont aussi un vecteur de conflit. Les nouveaux déploiements, pour être efficaces, doivent donc être accompagnés de mesures de restauration de la confiance, de contrôle de la discipline des troupes, de lutte contre l'impunité et de gestion des armes et munitions pour prévenir les allégations de trafic d'armes par certains FARDC avec les groupes armés.

25. Il est important de souligner qu'une des principales faiblesses dans la réponse à la crise est la lenteur des actions judiciaires contre les auteurs des violations et atteintes graves aux droits de l'homme, et l'incitation à la haine et à la violence. Le BCNUDH a partagé les résultats de ses investigations et d'autres informations pertinentes avec les autorités judiciaires, cependant les poursuites tardent à être engagées par la justice militaire. Néanmoins, les FARDC ont arrêté certains membres de groupes armés au cours des opérations militaires¹¹. En septembre 2019, un inspecteur de justice militaire a été déployé à Minembwe, mais aucun progrès significatif n'a encore été enregistré dans la lutte contre l'impunité.

V. Actions entreprises par les Nations Unies

i. Le BCNUDH

26. Le BCNUDH a conduit des activités pour vérifier et documenter les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme. Au moins cinq missions conjointes de protection et neuf missions conjointes d'évaluation ont été conduites avec des partenaires (OCHA-HCR-PAM et des ONG internationales et de la société civile) ainsi que d'autres sections substantives et la Force de la MONUSCO. Des recommandations ont été formulées au niveau provincial pour renforcer la protection des civils et le respect des droits de l'homme.
27. Plusieurs réunions ont eu lieu avec le commandant de la 33^{ème} Région militaire des FARDC et le commandant du Secteur opérationnel Sukola II du Sud-Kivu pour plaider en faveur du déploiement additionnel de troupes des FARDC et pour plus d'engagement dans la protection

⁸ Le BCNUDH a documenté la défection de deux officiers supérieurs des FARDC, les Colonels Mekanika et Nyenyeri, ce dernier avec cinq soldats.

⁹ Le déploiement dans cette zone est perçu par certains comme une source de bénéfice économique car les forces régulières s'allieraient avec des groupes armés étrangers et auraient facilité la collaboration basée sur la corruption à travers des paiements en espèces et en minerais trafiqués. Ces bénéfices lucratifs seraient attractifs pour certains militaires des FARDC.

¹⁰ Par contre, l'affectation de certains officiers supérieurs, comme le General Dieudonné Muhima qui ont été suspectés de trafic de ressources naturelles dans cette zone pourrait compromettre la perception et ou la neutralité de ces forces (ref. Lettre datée du 16 octobre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts reconduit par la résolution 2198 (2015) du Conseil de sécurité (S/2015/797)).

¹¹ Nizigimana Jérémie, alias Shaka Rukata de Ngumino, arrêté en juin 2016, Pilote Moïse arrêté le 7 octobre 2019 par des soldats des FARDC et détenus à la prison d'Uvira et Kayumba Nyenyeri, arrêté le 16 avril 2020 et transféré à Kinshasa.

des civils dans les hauts plateaux et ses environs. Le 26 mars 2020, le leadership de la mission a autorisé un support additionnel de la MONUSCO aux FARDC basées dans les territoires de Fizi, Mwenga et Uvira. Ce support incluait des patrouilles conjointes avec le Secteur Sud de la Force de la MONUSCO, et une assistance au combat sous la forme de transport de matériel et de troupes de Bukavu à Minembwe¹². Ce support a été fourni conformément à la Politique de diligence voulue des Nations Unies en matière des droits de l'homme (HRDDP¹³) et la mise en œuvre de mesures d'atténuation pour garantir la protection des civils, dont des formations et sensibilisations sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire, la protection des personnes déplacées internes et la prévention des violences sexuelles pour les troupes recevant un support.

28. Le BCNUDH a conduit une session de travail avec le Commandant du secteur opérationnel des FARDC Sukola II du Sud-Kivu pour garantir la mise en œuvre stricte de ces mesures pendant la conduite des opérations. Cette session de travail s'inscrit dans le cadre de la HRDDP et vise le suivi régulier des mesures disciplinaires et correctives prises à l'encontre des officiers ayant commis des violations des droits de l'homme dans le contexte des opérations. Le comité de suivi BCNUDH-FARDC mis en place à cet effet a tenu des rencontres régulières avec la participation d'officiers de haut rang du secteur opérationnel.

ii. La MONUSCO

29. La MONUSCO a déployé des hélicoptères de combat dans la zone à chaque fois qu'il y a eu des alertes de menaces sur des civils, afin de dissuader les groupes armés d'attaquer les populations civiles. En plus de la base temporaire établie à Minembwe (territoire de Fizi), les casques bleus de la MONUSCO ont mis en place des unités de déploiements tactiques (SCD) à Mikenge, Kamombo, Makutano, Kipupu (territoire de Mwenga) ainsi qu'à Bijombo (territoire d'Uvira) pour effectuer des patrouilles, fournir une protection aux déplacés et permettre aux sections substantives et aux agences humanitaires de conduire leurs activités. La Force protège les déplacés interne en raison de leur vulnérabilité¹⁴ et les casques bleus ont été impliqués dans des affrontements avec les groupes armés qui tentent d'attaquer des déplacés, comme à Mikenge et Bijombo en mai 2020. La collaboration avec les FARDC a été renforcée pour dissuader les groupes armés d'attaquer les civils.
30. La Représentante Spéciale et Cheffe de la MONUSCO, dans le cadre de ses bons offices, a tenu plusieurs rencontres avec les acteurs politiques, communautaires et membres de la société civile pour prévenir la détérioration de la situation et les engager à promouvoir le dialogue et la recherche de la paix. Ces actions incluaient également le plaidoyer pour la lutte contre

¹² Un soutien pour les opérations des FARDC au Sud-Kivu avait été autorisé en mai, septembre et décembre 2019 ainsi qu'en janvier 2020.

¹³ La Politique de diligence voulue des Nations Unies en matière des droits de l'homme (HRDDP), adoptée en juin 2011, exige à toutes les entités des Nations Unies d'être diligentes pour garantir que tout support fourni à des forces de sécurité non-onusiennes est conforme aux buts et principes établis dans la Charte des Nations Unies et promeut le respect pour le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit des réfugiés. A la MONUSCO, la mise en œuvre de la HRDDP est gouvernée par une SOP (2017) selon laquelle le leadership de la mission, sur la base des recommandations fournies par le Secrétariat de la HRDDP au sein du BCNUDH, évalue les risques et bénéfices potentiels de la fourniture ou non de soutien par la MONUSCO aux forces de sécurité non-onusiennes, y compris les FARDC et la PNC, et propose des mesures d'atténuation des risques potentiels.

¹⁴ Par exemple, le TOB Mikenge protège plus de 300-500 déplacés principalement Banyamulenge dans un village à dominance Bembe et Fuliuro. Le SCD Bijombo protège plus de 500 déplacés principalement Fuliuro et Nyindu dans un village à dominance Banyamulenge.

l'impunité. La MONUSCO (Chef de Bureau de Bukavu, la Section des affaires civiles¹⁵ et l'Unité d'appui à la stabilisation) a par ailleurs soutenu les initiatives de dialogue et de paix par les autorités provinciales. Plusieurs processus de consultation et dialogue structurés ont été organisés entre les Banyamulenge, Babembe, Banyindu, Bavira, Bafuliiru et Barundi pour adresser les tensions persistantes dans la zone, renforcer la protection des civils et promouvoir les droits de l'homme.

31. En 2019, plusieurs rencontres intercommunautaires et des dialogues structurés avec toutes les communautés affectées se sont tenus à Minembwe. Ces actions ont conduit à la signature d'un accord de paix, l'obtention d'un engagement accru des communautés dans le processus de paix, ainsi que la signature d'un message de paix appelant à la cessation immédiate des hostilités pour mettre fin à la souffrance des populations, particulièrement des femmes et enfants. Dans le même sens, un dialogue avec des représentants de 20 groupes armés opérant dans la région¹⁶ a eu lieu à Bukavu en juin et juillet 2019 en vue d'obtenir une cessation des hostilités après d'autres efforts de dialogue demeurés infructueux. La rencontre a été menée par une ONG locale, l'association communautaire pour le développement intégré. Ces initiatives se sont poursuivies en 2020 à Bijombo, Mikenge, Minembwe, Kipupu et dans la plaine de Ruzizi auprès des différentes communautés. C'est ainsi qu'avec le soutien de la MONUSCO (CAS), un plan action sur la transhumance a été signé à Baraka par toutes les communautés.
32. Malgré les différentes initiatives de dialogue, il est apparu que certains représentants des communautés ont durci leurs positions sur les questions clés qui sous-tendent le conflit actuel dans les hauts plateaux de Fizi, Mwenga et Uvira. Par exemple, à la clôture d'une tentative de dialogue le 4 mars 2020, les représentants de la communauté Babembe ont appelé à la prohibition de la transhumance, une attitude contraire à leurs positions au cours des dialogues précédents. Il sera néanmoins conclu qu'un engagement politique plus ferme et des actions concrètes de la part du Gouvernement sont nécessaires pour soutenir ces efforts de paix dans les hauts plateaux.

VI. Développements depuis début juillet 2020

33. Le cycle d'attaques et de représailles par les divers groupes impliqués dans le conflit se poursuit. Au moins de juillet 2020, le BCNUDH a documenté 22 violations et atteintes des droits de l'homme et violations du droit international humanitaire commises dans le contexte du conflit, dont 16 par des combattants des groupes armés et six par des militaires des FARDC. En particulier, des combattants Twigwaneho ont commis 13 atteintes, dont six atteintes au droit à la vie avec 17 victimes d'exécutions sommaires (15 hommes et deux femmes, dont au moins trois Bembe, une Bafuliiru et une Banyindu¹⁷), six atteintes au droit à la propriété et une atteinte au droit à l'intégrité physique (contre un enfant de la communauté Bembe). Des combattants Maï-Maï ont commis trois atteintes, dont une atteinte au droit à la vie avec deux victimes d'exécutions sommaires (deux hommes de la communauté Banyamulenge), une atteinte au droit à l'intégrité physique (contre trois hommes de la communauté Banyamulenge) et une atteinte au droit à la propriété. Des militaires des FARDC ont commis deux violations du droit

¹⁵ La majorité des dialogues intercommunautaires ont été initiés par CAS et la société civile locale. CAS a fourni une aide financière et technique, et les résultats ont été partagés avec les autorités et autres parties prenantes.

¹⁶ Maï-Maï Mushombe, Ilunga, Kashumba, Biloze Bishambuke, Maï-Maï Ebuila Mutetezi, Aochi, René Itongwa, CNPSC de William Yakutumba, UNLC/Ngyalababatu, Mchingwa, Lwisula, Twigwaneho, Mulumba, Byamungu, Kakobanya, Réunion, Makanika et Kibalo Kyetu.

¹⁷ Bien que les 15 civils tués lors de l'attaque à Kipupu (voir para. 34 ci-bas) appartenaient aux communautés Babembe, Bafuliiru et Banyindu, leur appartenance communautaire n'a pas pu être établie individuellement ; ainsi, seulement une victime a été comptabilisée dans le total par communauté.

à la vie avec 13 victimes d'exécutions extrajudiciaires (six hommes, six femmes et un enfant), deux violations du droit à l'intégrité physique avec 10 victimes, dont un enfant victime de violences sexuelles, une violation du droit à la liberté et la sécurité de la personne avec huit hommes victimes d'arrestation arbitraire et détention illégale, et une violation du droit à la propriété.

34. Le 16 juillet 2020, des combattants Twigwaneho ont attaqué Kipupu et quatre autres villages¹⁸ dans le territoire de Mwenga, sans doute en représailles contre le vol de bétails appartenant à la communauté Banyalumenge par des combattants Mai-Mai. Lors d'une mission d'évaluation effectuée sur les lieux le 29 juillet 2020, le BCNUDH a pu confirmer que, lors de ces attaques, 15 civils ont été tués, dont 10 à Kipupu et cinq dans les quatre autres villages, parmi lesquels huit ont été tués par machette et sept morts dans l'incendie de leurs maisons. Des allégations faisant état de plus de 200 civils tués n'ont pas été confirmées. Toutes les victimes appartenaient aux communautés Babembe, Bafuliiru et Banyindu. Un nombre non déterminé de maisons a été endommagé et/ou incendié et de nombreux bétails pillés dans les cinq villages attaqués, tandis que le centre de santé de Kipupu a été complètement détruit et pillé. Par ailleurs, l'équipe a recueilli des allégations faisant état de 11 autres civils blessés dont un enfant et de 17 femmes et filles violées. Au moins 213 personnes ont fui ou sont portées disparues par les autorités locales et les acteurs de la société civile depuis l'attaque.

L'attaque, qui semble avoir été planifiée, a visé délibérément des civils non armés profitant de l'absence des militaires des FARDC de ces villages. Elle aurait été suivie d'affrontements entre les présumés Twigwaneho et des combattants Mai-Mai jusqu'au repli des Twigwaneho le même jour, ainsi que du déploiement des FARDC à Kipupu. Plusieurs sources rencontrées surplace indiquent également que la population civile aurait quitté le village de Kipupu depuis le mois de mars 2020. Dans le cadre de l'évaluation des risques de protection des civils, la population de Kipupu avait demandé le retrait des soldats de la MONUSCO de Kipupu en mars 2020, officiellement parce que la situation sécuritaire s'était améliorée et que leur présence n'était plus nécessaire.

Dans un autre incident particulièrement meurtrier, dans la nuit du 30 au 31 juillet 2020 à Sange, territoire d'Uvira, un militaire du 122ème bataillon des FARDC basé à Kabunambo a ouvert le feu sur les populations locales pour des raisons non encore élucidées, tuant au moins 13 civils, dont six femmes et un enfant, et en blessant neuf autres dont huit grièvement. L'auteur présumé a été identifié mais serait en fuite.

Conclusion

35. La situation s'est considérablement détériorée dans les hauts plateaux depuis février 2019 avec une multiplication des attaques armées contre les déplacés, les tueries, les violences sexuelles, les pillages de bétail et les incendies de villages. La région a connu par le passé des conflits cycliques déclenchés régulièrement par la migration pastorale des Banyamulenge. La crise a des racines profondes et est soutenue par des conflits sous-jacents autour de la nationalité, la transhumance, la compétition pour la terre, des administrations parallèles, de la politique partisane, la compétition interne à la communauté Banyamulenge, le soutien aux différents groupes armés.
36. Les discours de haine attisent les tensions dans une zone qui est déjà en proie à la violence par des groupes armés et une méfiance envers l'Etat, qui y est représenté de façon prédominante

¹⁸ Kalulwe/Kalulu, Kalinga 1, Muhavu/Nabindi et Kiseke 1.

par ses militaires. Le déploiement récent de troupes additionnelles pourrait aider à restaurer la confiance en l'Etat si des mesures sont mises en place pour assurer une supervision et gestion des ressources de façon transparente. Dans une région fragile avec une histoire violente, l'accès équitable aux ressources naturelles sera déterminant pour une réduction durable des tensions et la cohabitation intercommunautaire. A cet égard, outre les efforts pour freiner l'incitation à la violence et à la haine ethnique, l'Etat – au niveau national et provincial – doit exercer son autorité en établissant un système de transhumance équitable préservant les intérêts de toutes les communautés. Ces efforts doivent être soutenus par un processus de désarmement de tous les groupes armés présents dans la zone, de réintégration communautaire et de rapatriement des combattants, ainsi qu'une présence accrue des institutions nationales notamment la PNC, les FARDC ainsi que certains services administratifs pour encadrer les communautés.

37. Enfin, l'impunité et les difficultés pour les victimes d'accéder à la justice ont été identifiées par toutes les communautés comme un facteur contribuant au conflit. Les autorités doivent garantir que les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme ainsi que d'incitation à la haine et à la violence sont dûment poursuivis et sanctionnés par les autorités compétentes.

Recommandations

Aux autorités congolaises au niveau national et provincial :

- Envoyer un message clair aux leaders communautaires et aux groupes armés sur leurs responsabilités dans la commission des atteintes et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ;
- Prendre des actions urgentes pour prévenir et condamner les discours de haine, et poursuivre les auteurs d'incitation à la xénophobie et à la violence ;
- Renforcer la présence des forces de défense et de sécurité dans les territoires affectés, ainsi que la fourniture de moyens adéquats assortie d'un contrôle et une supervision étroite pour limiter le trafic des armes et pour effectuer convenablement les missions de protection des civils, y compris des personnes déplacées internes, et mettre fin à la violence ;
- Renforcer la présence d'institutions étatiques et les autorités judiciaires compétentes pour poursuivre les responsables de violations et atteintes aux droits de l'homme et garantir le droit des victimes à la justice, à la vérité et à la réparation ;
- Poursuivre le dialogue sur les efforts de paix entre les communautés et considérer un processus de justice transitionnelle pour établir des garanties de non-répétition.

Aux groupes armés :

- Cesser immédiatement toutes les attaques contre les civils, les camps de déplacés, les pillages et les viols, qui peuvent constituer des crimes de guerre et crimes contre l'humanité, et dont les responsables, directs ou indirects, s'exposent à des poursuites et à des sanctions par les juridictions nationales et internationales ;
- Déposer les armes et engager un processus de démobilisation et de désarmement, gage d'une paix durable dans la région.

Aux communautés :

- Travailler ensemble pour mettre fin à la violence et soutenir les autorités gouvernementales, le système judiciaire et la société civile pour la restauration de la paix, la stabilité et la lutte contre l'impunité ;

- S'abstenir de s'engager avec ou de soutenir les groupes armés et résister aux appels à la violence, à la haine et à des représailles pour empêcher une nouvelle escalade de la violence ;
- Soutenir et s'engager dans le dialogue pour promouvoir la réconciliation, la coexistence pacifique et s'engager à respecter le processus de paix ;

A la MONUSCO :

- Poursuivre le soutien aux efforts de restauration de l'autorité de l'Etat dans les hauts plateaux;
- Plaider auprès des autorités judiciaires et soutenir les initiatives pour des progrès dans la lutte contre l'impunité ;
- Continuer à soutenir le monitoring, les enquêtes et la documentation des graves atteintes et violations aux droits de l'homme et du droit international humanitaire, les attaques contre les camps de déplacés, la destruction de villages et les discours de haine;
- Renforcer le déploiement de la Force dans les hauts plateaux et à Lulimba dans le sud du territoire de Fizi pour dissuader les groupes armés d'attaquer les civils ;
- Intensifier les patrouilles conjointes FARDC-MONUSCO aux moments/lieux à haut risque et élargir le rayon des patrouilles ;
- Accélérer le soutien aux FARDC pour renforcer et améliorer les mesures de sécurité et protéger les civils, en conformité avec la politique de diligence en matière de droits de l'homme des Nations Unies ;
- Renforcer les mécanismes d'alerte précoce et d'intervention rapide.

Aux acteurs humanitaires :

- Continuer à fournir une assistance humanitaire aux personnes déplacées, spécialement celles qui n'ont pas encore été enregistrées et celles vivant dans des familles d'accueil ;
- Avec le soutien de la MONUSCO, identifier des moyens pour fournir l'aide humanitaire aux déplacés qui ont été difficiles à atteindre pour des raisons d'accessibilité et de sécurité ;
- Etablir une diligence raisonnable rigoureuse des organisations humanitaires qui acheminent l'aide humanitaire en vue d'éviter la création d'une économie de guerre.

Au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs :

- Utiliser les bons offices pour faciliter le dialogue avec les groupes armés étrangers dans le cadre de l'accord cadre d'Addis-Abeba avec les pays voisins, ainsi que leur désarmement, démobilisation et rapatriement.